



TARIFS LOCATION DE SALLES
ANNEE 2022
SALLE DE BONEN

| Organisateur | Tarifs pour les réunions | Tarifs pour les repas | Charges de chauffage en complément du 1/10 au 30/04 |
|---|---------------------------------|------------------------------|--|
| Associations de la Commune | Gratuit | 35,00 € | 10,00 € |
| Particuliers de la commune | 20,00 € | 50,00 € | 10,00 € |
| Particuliers ou associations extérieures à la commune | 30,00 € | 70,00 € | 10,00 € |

Le Paiement de la salle se fait au moment de la réservation.

Une caution d'un montant de 100 € sera à verser le jour de la remise des clés. (sauf pour les réunions). Elle sera restituée sauf en cas de dégradations matérielles, de disparitions de matériels. Un forfait ménage de 50 € sera appliqué si la salle et la vaisselle ne sont pas rendues propres par l'émission d'un titre de paiement. Une attestation d'assurance en responsabilité civile de moins d'un mois devra être adressée avant toute location.

Lors de la location de la salle, le locataire doit respecter la réglementation concernant le bruit par rapport au voisinage après 22h00.